

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SARTHE

Groupe des élus de Gauche et Républicains

1998 – 2011 : Le bilan des années de présidence UMP de Roland du Luart.

Les élections départementales des 20 et 27 mars prochain marqueront un tournant dans l'Histoire de notre département puisque Roland du Luart, Président en exercice depuis 1998, a décidé de ne pas se représenter. Le 31 mars prochain, les Conseillers généraux sarthois éliront un nouveau Président de Gauche.

Ce passage de témoin est l'occasion de dresser un bilan de l'action de l'UMP à la tête de notre département sur la période 1998 - 2011. L'exercice aboutit à un résultat assez paradoxal, puisque le Conseil général se retrouve à la fois renforcé dans ses missions mais particulièrement affaibli au plan local.

Durant cette période, trois éléments marquants sont à mettre en avant : la gestion directe du RMI puis du RSA par le Conseil général, la création de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et la mise en œuvre de la Prestation Compensatoire du Handicap. Toutefois, ces actions novatrices ne sont pas à mettre au crédit de la Droite Sarthoise mais liées à des décisions nationales.

D'une manière générale, hormis quelques avancées notables les propositions de la Droite sarthoise sont restées d'une grande banalité durant cette mandature. La majorité départementale a trop souvent fait le choix de se limiter à ses strictes compétences. Mais, même dans ce domaine, le bilan est souvent insuffisant.

Il serait manichéen de considérer le bilan de la majorité départementale uniquement sous un aspect négatif mais force est de constater combien la gestion départementale des élus UMP est marquée par des dérives importantes.

Christophe COUNIL

Président du groupe des Élus de gauche
et Républicains du Conseil général

❖ Un Conseil général renforcé dans ses missions ...

Depuis les lois de décentralisation de 1982, le Conseil général forme avec le bloc communal, un couple cohérent d'institutions de proximité chargées de répondre aux attentes de nos citoyens.

De nouvelles compétences

Avec l'acte II de la décentralisation et les transferts de compétences, la solidarité est plus que jamais le cœur de métier des Conseils généraux, et représente désormais les deux-tiers du budget sarthois autour de trois missions phares :

- l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie ;
- le Revenu de Solidarité Active et les politiques d'insertion ;
- l'application de la loi sur le Handicap.

En une dizaine d'année, les missions traditionnelles du Conseil général ont été renforcées par la délégation de 17 compétences nouvelles dont la gestion du Fonds d'aide aux jeunes, du Fonds de Solidarité Logement, des personnels TOS des collèges, du Plan Départemental d'Élimination des Déchets, des routes nationales et des voies d'eau ...

Un budget profondément transformé

Ces nouvelles missions ont totalement modifié le profil du budget départemental qui, sur la période 1998 – 2011, a augmenté de 84% passant de 312 millions d'euros à 576 millions d'euros. Les dépenses de fonctionnement ayant plus que doublé, représentent désormais les trois-quarts du budget départemental alors que l'investissement ne représente plus que 25% des dépenses contre 40% en 1998.

Sur la même période, les effectifs du Conseil général ont doublé passant de 966 agents en 1998 à 2472 en 2010.

❖ ... mais affaibli localement.

A l'heure, où certains prônent la suppression des Départements, il est bon de constater combien les Conseils généraux ont été profondément légitimés dans leurs missions au cours de la décennie écoulée. Étant à l'initiative des lois de décentralisation permettant aux collectivités locales d'agir au plus près de leurs concitoyens, les élus de Gauche étaient favorables à cette évolution sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'un marché de dupes et que la Décentralisation soit également suivie par un transfert des moyens financiers nécessaires à l'exercice de ces missions nouvelles. Force est de constater que nos craintes étaient totalement justifiées.

Une facture de 156 millions d'euros depuis 2002

La facture de l'Acte II de la Décentralisation et des transferts de compétences atteint des sommets impressionnants estimés à près de 156 millions d'euros (M€) sur la période 2002 – 2010 (chiffres communiqués par les services du Conseil général lors de la Commission de suivi de la décentralisation, des transferts de compétences et compensations du 22 novembre 2010).

Pour l'année 2010, la facture de l'Acte II de la décentralisation s'élève à 22,1 M€ auxquels il convient d'ajouter les surcharges financières liées à la politique du Handicap (9,5 M€) et à l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (5,8 M) soit une charge supplémentaire de 37,4 M€ pour le Conseil général de la Sarthe sur l'ensemble de l'année écoulée.

Une situation financière de plus en plus dégradée

La charge financière nouvelle occasionnée par la Décentralisation et les transferts de compétences a conduit inexorablement à une dégradation continue de la situation financière du Conseil général de la Sarthe.

Ainsi, la capacité d'épargne du Conseil général n'a cessé de diminuer se situant désormais à 8.5% des recettes de fonctionnement contre 18.5% en 1998 soit une baisse de 54% (chiffres concernant le taux d'épargne) ce qui traduit une baisse très significative de notre capacité à assumer nos propres investissements. Or, quand une collectivité locale ne dégage pas une épargne suffisante pour le financement de ses investissements, elle est contrainte de faire appel à l'emprunt. Ainsi en 2011, 41% des dépenses d'investissement seront financées par l'emprunt.

Ainsi, la Sarthe est classée dans le premier tiers des départements les plus endettés avec une dette par habitant s'élevant à 494 € en 2009 (moyenne des départements français : 371 € / habitant) et reste donc l'un des départements les plus endettés de France.

Par ailleurs, dans une enquête publiée le 19 septembre 2010, le journal *Ouest-France* épinglait la faible performance de gestion de la Sarthe (6^{ème} sur les 12 départements de l'Ouest de la France) montrant que la gestion des élus UMP n'est pas aussi bonne qu'ils veulent bien le laisser entendre.

Une perte d'autonomie très inquiétante

Cette dégradation financière du Conseil général de la Sarthe s'est par ailleurs accompagnée d'une inquiétante perte d'autonomie fiscale.

Alors que la fiscalité directe représentait 52% des recettes du Département en 1998, ce ne sera plus que 13% en 2011 du fait de la réforme fiscale actuellement mise en œuvre. Dans le même temps, la part des compensations et dotations de l'Etat est passée de 15% à 54% des recettes de fonctionnement.

La suppression de la Taxe professionnelle et de la part départementale de la Taxe d'habitation limite donc considérablement les marges de manœuvre des élus contredisant totalement l'article 72.2 de la constitution qui prévoit que « *les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources* ».

La responsabilité totale des élus UMP

Considérant que ces décisions ont été prises à Paris, il serait facile pour les élus UMP de rejeter toute responsabilité dans cette dégradation de la situation financière et fiscale du Conseil général. Toutefois, cela serait oublier que, durant la mandature qui s'achève, le Président du Conseil général et ses principaux Vice-présidents étaient Parlementaires et ont voté l'ensemble de ces décisions tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat.

Quel avenir pour les Conseils généraux ?

Au fil des mois et des réformes entreprises par les gouvernements UMP successifs, nous ne pouvons que nous interroger sur l'avenir même des Départements français qui sont pris dans un étau visant progressivement à les amoindrir.

Devant faire face à des dépenses – notamment sociales – de plus en plus importantes, les Départements voient leur marge de manœuvres financières se réduire considérablement du fait de l'effet conjugué de la réforme fiscale et du gel des dotations de l'État. Chaque collectivité est alors contrainte de se recentrer sur ses compétences essentielles au détriment de compétences optionnelles et pourtant primordiales comme le soutien aux communes ou au mouvement associatif.

Dans le même temps, la réforme des collectivités territoriales votée en 2010 conduira à l'affaiblissement simultané des Régions et des Départements avec la création d'un élu cumulant à la fois les mandats de Conseiller général et régional conduisant à la fois à la confusion des fonctions et à l'éloignement des élus de leurs concitoyens. Cette réforme porte en germe la disparition des Départements et des Régions dans le cadre d'un vaste mouvement de recentralisation autoritaire des pouvoirs au détriment de la démocratie.

❖ Les inquiétantes dérives de la gestion UMP en Sarthe

Pour nous, la gestion du Conseil général de la Sarthe par l'UMP est marquée par des dérives inquiétantes :

Le recul de l'action du Conseil général

Ces dernières années ont également été marquées par un important recul de l'intervention du Conseil général en faveur des Sarthois :

- Suppression d'une partie des aides à la réhabilitation des logements sociaux ;
- Suppression des bourses départementales pour les lycéens ;
- Suppression des subventions aux projets pédagogiques des écoles.

De même, le soutien aux Communes et aux Communautés de communes a été fortement diminué. Ainsi, une trentaine de fiches d'aides différentes ont été supprimées notamment celles concernant l'éducation (suppression des aides pour la construction et les travaux dans les écoles et restaurants scolaires du 1er degré), la voirie (suppression de la grande majorité des aides à la voirie communale) et la culture (suppression des aides à la construction d'équipements culturels, suppression des dotations en nature aux bibliothèques en milieu rural).

Par ailleurs, une quarantaine de fiches d'aides aux communes ont été remaniées pour aligner l'ensemble des subventions au taux unique de 20%. Par exemple, les travaux dans les salles polyvalentes des communes étaient auparavant subventionnés à hauteur de 40%, désormais cela sera moitié moins.

Enfin, pour les aides maintenues nous avons pu noter la réduction des enveloppes financières qui y étaient consacrées. Ainsi, la ligne de crédits permettant de participer aux aménagements urbains des communes est passée en quelques années de 1,5 M€ à 400 000 € soit diminution de 73%.

Le recul des Services publics

Un certain nombre de décisions du Conseil général ont également conduit à un recul des Services publics. Ce fut notamment le cas avec la décision des élus UMP de vendre la Maison de retraite publique « Le Monthéard » (83 lits) à une société privée à but lucratif.

Par ailleurs, la territorialisation des services sociaux a conduit à une disparition des travailleurs sociaux du Département dans certains territoires. Ce fut notamment le cas à Sillé-le-Guillaume, l'ensemble des agents ayant été transférés à Fresnay-sur-Sarthe probablement au nom de la proximité.

Le matraquage fiscal des élus UMP sarthois

Alors que, les gouvernements UMP successifs ont décidé de baisser les impôts des Français les plus aisés, en Sarthe, les élus UMP ont augmenté la part départementale des impôts locaux de 24.5 points en cinq exercices :

- | | | | | | |
|---|------|--------|---|------|--------|
| - | 2006 | + 4.0% | - | 2007 | + 6.0% |
| - | 2008 | + 2.5% | - | 2009 | + 7.5% |
| - | 2010 | + 4.5% | | | |

Au final, la Sarthe est le département de la région dans lequel l'impôt moyen départemental est le plus élevé. Cette situation est le résultat du matraquage fiscal auquel se livre la majorité UMP depuis plusieurs années. La taxe foncière départementale a augmenté de 36% sur les dix dernières années. De même sur la période 2001 - 2010, la part départementale de la Taxe d'habitation a augmenté en moyenne de 30% avec des pointes à +76% à Sablé, +65% à la Flèche ou +48% au Mans du fait d'un tripatouillage des élus UMP sur le mode de calcul de l'impôt départemental.

Non contents d'augmenter les impôts directs, les élus UMP viennent par ailleurs d'instaurer une taxe sur l'électricité à hauteur de 8%. A titre d'exemple, pour une consommation moyenne de 4000 kw/h par an (consommation moyenne d'un ménage avec 2 enfants), la facture de cette nouvelle taxe représentera 35 euros supplémentaires. Cette facture sera encore plus lourde pour ceux qui se chauffent à l'électricité.

Ces augmentations successives de la fiscalité directe et indirecte apparaissent particulièrement inadaptées à la situation actuelle car elles frappent tous les Sarthois et fragilisent la situation économique du Département.

Une absence de démocratie interne et de transparence

Face à cette gestion «routinière» qui sert d'ambition à la majorité départementale, le groupe des élus de Gauche et Républicains a souhaité se positionner comme une force de propositions pour enfin faire bouger la Sarthe. C'est ainsi, qu'au fil des années nous avons essayé de faire avancer parfois avec succès un certain nombre de propositions. Mais dans l'ensemble, nous n'avons souvent obtenu qu'un silence méprisant ... aucune des propositions que nous avons émises n'a ainsi été mise à l'étude et chiffrée par les services.

Les commissions de travail sont devenues des lieux de non-débats. Alors que la logique voudrait que les commissions soient un lieu d'études des dossiers et des solutions possibles à mettre en œuvre, elles sont uniquement consacrées à la lecture sur un ton souvent monocorde des délibérations avant leur passage en session plénière.

Durant cette période nous avons également assisté, impuissants, aux transferts de nombreuses compétences de l'Assemblée plénière vers la Commission Permanente, solution efficace pour la majorité UMP de renvoyer vers un débat à huit clos (sans public et sans la presse) les questions plus délicates.

De la même façon, les évolutions récentes du Règlement intérieur décidées par la majorité UMP sont marquées par une même volonté : Museler l'opposition.

Des pratiques partisans

Particulièrement arrogante depuis les dernières échéances nationales, la Droite départementale mène une politique partisane et particulièrement clientéliste. En effet, l'expérience nous a montré que selon l'orientation politique du Conseiller général à l'origine de la demande ou de la proposition, les réponses étaient parfois diamétralement opposées. Et quand la réponse est positive la vitesse de réalisation de travaux est bien souvent différente d'un canton à l'autre.

Enfin, la lecture du magazine départemental est édifiante. Ainsi, les lecteurs du dernier numéro ont pu constater que les Conseillers généraux de droite figuraient à plus de 40 reprises, alors qu'un seul Conseiller général de gauche y apparaissait. Dans certains cantons, la machine électoraliste UMP parvient même à citer le candidat UMP au détriment du Conseiller général de gauche sortant. C'est probablement la conception que la Droite se fait du pluralisme politique et de l'utilisation des fonds publics à des fins partisans.

Des élus aux abonnés absents

Dans une collectivité locale, les élus sont généralement chargés de prendre les décisions que l'administration doit faire appliquer. En Sarthe, la pratique est tout autre : l'administration décide et applique, non sans souci d'efficacité et de professionnalisme ... mais est-ce bien son rôle ?

Absorbés par leurs mandats de parlementaires, le Président et ses vice-présidents ont progressivement laissé nombre de leurs prérogatives aux services du Conseil général. D'ailleurs, 7 des 13 Vice-président(e)s en exercice ne sont en charge d'aucune compétence spécifique se contentant d'un titre purement honorifique.

Les élus et responsables associatifs l'ont bien compris puisque pour faire avancer leurs dossiers, ils s'adressent en grande majorité directement aux services plutôt que de faire appel aux élus en responsabilités.